

2^{me} Session, 5^e Parlement, 19 Victoria, 1856.

BILL.

Acte pour amender l'acte 16 Vic., ch. 174,
intitulé : “ *Acte pour permettre l'exhumation en certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées.* ”

Reçu et lu, la première fois, mercredi, 9 avril
1856.

Seconde lecture, mercredi, 16 avril 1856.

M. A. A. DORION.

TORONTO :

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.